

comme l'a affirmé l'honorable député de Pictou (M. Macdonald)—de nombre de représentants qui avaient oublié pour quelle raison on les avait envoyés au Parlement, Ils avaient perdu de vue la raison d'être de nos institutions représentatives. Ils avaient oublié qu'ils n'étaient ici que les représentants du peuple. Ils croyaient n'avoir été envoyés à Ottawa que dans l'intérêt de certaines grandes sociétés, et dès que les électeurs ne furent aperçus de leur méprise ils ne tardèrent pas à se choisir d'autres mandataires.

Sans m'arroger en rien le droit d'offrir des conseils aux nouveaux membres de cette Chambre, je puis leur dire que le peuple exige maintenant de plus en plus de ses représentants qu'ils surveillent les intérêts du pays plutôt que ceux des compagnies. L'autre jour, je rencontrais un de mes meilleurs amis, qui faisait partie de la droite de cette Chambre dans la dernière législature, comme représentant d'Ontario. Je lui ai dit ceci : " Mon cher ami, vous avez créé ici une impression très favorable, et il y avait en vous, autant que j'ai pu voir, toute l'étoffe d'un excellent ministre ; mais vous accordiez trop d'attention aux choses de parti, et vous avez oublié cette chose si importante pour un représentant du peuple qu'il n'est en somme que le mandataire de ses électeurs ; c'est là ce qui vous a arrêté en si beau chemin." Mon ami me répondit : " Vous avez raison. J'en ai fait l'expérience, mais tout cela est venu trop tard."

Il convient, en une occasion comme celle-ci, de passer en revue l'évaluation des institutions parlementaires en ce pays. Le "Saturday Review" de Londres, dans un article publié il y a quelques semaines, sur les institutions parlementaires anglaises, faisait quelques remarques qui s'appliquent également bien au Canada. Ces remarques étaient que le Parlement, et surtout la Chambre des communes, tendaient à devenir de plus en plus un simple collège électoral pour la reconstitution d'un cabinet destiné à conduire les affaires du pays, à présenter, faire adopter et mettre en vigueur les lois nécessaires. Il devient chaque jour, je regrette de le dire, de plus en plus évident que la Chambre des communes, soit en Angleterre ou au Canada, tend à se transformer en un simple collège électoral chargé de la tâche de choisir le gouvernement à qui seront confiées les destinées du pays. Cela étant, n'est-ce pas notre devoir de faire en sorte que nous ne choisissions, pour nous gouverner, que des hommes de la plus haute éminence en même temps que des hommes parfaitement au courant des idées modernes ? Ce n'est pas ce que nous avons fait jusqu'à présent. Ce n'est pas tant aux meilleurs hommes que vont nos suffrages comme à ceux qui peuvent représenter les provinces et les intérêts des grandes sociétés financières. En un mot, le Parlement se fait de plus en plus l'instrument des grandes

M. W. F. MACLEAN.

compagnies plutôt que l'outil destiné à mettre en œuvre les volontés du peuple.

Le Parlement ne se fait pas l'écho des opinions du peuple. Des questions nouvelles se présentent à ce dernier qui commencent à les discuter. Cependant, j'ai le regret de dire que personne, dans ce Parlement, ne se fait l'interprète de ces sentiments. Il en est ainsi aux Etats-Unis. La république voisine doit résoudre de grands problèmes d'ordre économique—surtout celui des moyens de transport—mais ceux qui ont été choisis pour accomplir cette tâche ne se préoccupent aucunement du devoir qu'ils ont à remplir.

Il y a la question des moyens de transport, par exemple. Souventes fois ce sujet a été discuté ici et avec quel résultat pratique ? On a augmenté les privilèges des syndicats ; mais les griefs du public ont augmenté dans la même proportion. Le Parlement, lui, semble impuissant à remédier à cet état de choses. Il se soucie des intérêts des trusts plutôt qu'il ne prête attention aux réclamations du peuple.

Je crois—et en cela je reste fidèle à l'attitude que j'ai tenue dans le passé—je crois qu'il est de mon devoir, en ma qualité de membre de cette Chambre, de faire ressortir le fait que le Parlement est l'intermédiaire tout désigné pour faire disparaître les griefs dont le peuple se plaint, et pour insister auprès des ministres pour qu'ils s'occupent enfin de ces questions. Le discours du trône ne contient aucune promesse de la part du Gouvernement de résoudre le problème des moyens de transport. Pourtant, à l'heure présente, cette question fait plus que jamais l'objet des plaintes du public qui demande avec plus d'insistance qu'autrefois, des règlements quelconques édictés par l'Etat et obligeant les grandes compagnies à se montrer justes à l'endroit de notre population. Depuis cinquante ans, le Grand-Tronc dessert les villes qui borde le lac Ontario et, cependant, la population de cette partie du pays est si peu satisfaite de la façon dont elle est traitée par cette compagnie qu'elle demande au Canadien du Pacifique de construire une ligne rivale. Toutefois, la commission des chemins de fer devrait pouvoir, jusqu'à un certain point, porter remède à cet état de choses et édicter des règlements qui accorderaient au public intéressé des tarifs de transport raisonnables, au lieu de le forcer à se charger des dépenses qu'entraîne nécessairement l'exploitation d'une ligne rivale. Dans ce cas même, il y aurait encore absorption, ce qui ne ferait pas disparaître le mal dont on se plaint. Une question aussi importante devrait appeler spécialement l'attention du Parlement, mais, semble-t-il, celui-ci se préoccupe surtout d'augmenter les privilèges des syndicats et, par suite, de mettre le public à la merci de ces derniers.

Au lieu de débarrasser notre population de toutes ces entraves, nous accordons au Grand-Tronc des privilèges plus grands, alors que cette compagnie exerce dans On-